

Vent de Sud

Union
syndicale
Solidaires

26/01/15



tous ensemble !

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE :

ON NE REMPLIT PAS LA GAMELLE AVEC DES MOTS !

« La rémunération du travail est constituée par le salaire, ne l'oublions pas. » (Pierre Carli, 04/12/2014).

S'il y a bien un constat que nous pouvons faire nôtre, à Sud, c'est bien celui-là.

Alors chiche, partageons les richesses produites par notre travail collectif !

La négociation annuelle obligatoire au sein de la CEMP doit changer. Nous ne venons faire pas la mendicité mais sommes en réelle attente de la reconnaissance du travail accompli !

Ce travail peut être résumé par quelques chiffres issus du dernier compte rendu du Comex de la CEMP :

- ⇒ **PNB en hausse de 1.16% !**
- ⇒ **Charges en diminution de 0.24% !**
- ⇒ **Le sacro-saint coefficient d'exploitation qui baisse de 0.89% !**
- ⇒ **Le coût du risque qui diminue de 0.95% !**
- ⇒ **Le résultat net progresse de 17.02% !**

Dans le même temps, au niveau national, les propositions de nos « chêrs » patrons se situent à un niveau que l'on ne peut qualifier que d'insultant :

Une prime de 200 € bruts pour solde de tout compte !

Le directoire de la CEMP a sa responsabilité dans l'affront fait aux salariés par BPCE qui a agit selon les exigences des caisses locales. Il est donc du devoir de P. Carli de faire évoluer le mandat donné à la délégation patronale nationale afin de revoir sa copie.

Quant au niveau local, nous devrions nous contenter des sempiternelles négociations de marchands de tapis sur ces fameuses mesures périphériques (taux des crédits et autres) qui, non seulement, ne concernent mal-

heureusement que très peu de salariés mais sont bien loin de représenter la richesse produite en 2014 ?

9 millions de plus au titre du résultat net !

Pourquoi et surtout pour qui ?

Le directoire de la CEMP a sa totale responsabilité dans le côté dramatiquement dérisoire de ses propositions au niveau local.

A Sud, nous disons ça suffit !

Les augmentations collectives de salaires sont le véritable moyen de récompenser les efforts des salariés.

Les politiques sociales de la branche caisses d'épargne et celle de la CEMP sont en friche mais les résultats financiers sont là.

Les salariés sont en droit de revendiquer, d'exiger, de percevoir de véritables augmentations de salaires.

Mais, pour être entendu et exaucé, le Personnel n'a d'autre choix que de se mobiliser.

Soyons toutes et tous à la hauteur du défi lancé par nos patrons nationaux et locaux. Faisons-nous respecter et obtenons notre dû !

L'équipe Sud



Sud BPCE (Banques Populaires-Caisses d'Épargne)

Section Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées—10 avenue Maxwell – 31100 Toulouse

Tél : 05.62.16.37.69 ou 09.66.00.18.47 / E-mail : sud.cemp@wanadoo.fr / Site : www.sudbpce.com